

Revue québécoise de droit international
Quebec Journal of International Law
Revista quebequense de derecho internacional



SOMMAIRE. JURISPRUDENCE DE JANVIER À DÉCEMBRE 2007

Julien Fouret et Mario Prost

Volume 20, numéro 1, 2007

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1068962ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1068962ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société québécoise de droit international

ISSN

0828-9999 (imprimé)

2561-6994 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Fouret, J. & Prost, M. (2007). SOMMAIRE. JURISPRUDENCE DE JANVIER À DÉCEMBRE 2007. *Revue québécoise de droit international / Quebec Journal of International Law / Revista quebequense de derecho internacional*, 20(1), 227-230. <https://doi.org/10.7202/1068962ar>

CHRONIQUE DE REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS INTERNATIONAUX

*Sous la direction de
Julien Fouret* et
Mario Prost***

SOMMAIRE JURISPRUDENCE DE JANVIER A DECEMBRE 2007

I. Cour internationale de justice (CIJ)

Ordonnance sur la demande en indication de mesures conservatoires du 23 janvier 2007

Usines de pâte à papier sur le fleuve Uruguay (Argentine c. Uruguay)

Arrêt du 26 février 2007

Application de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (Bosnie-Herzégovine c. Serbie-et-Monténégro)

Arrêt sur les exceptions préliminaires du 24 mai 2007

Ahmadou Sadio Diallo (Guinée c. République démocratique du Congo)

Arrêt du 8 octobre 2007

Différend territorial et maritime entre le Nicaragua et le Honduras dans la mer des Caraïbes (Nicaragua c. Honduras)

Arrêt du 13 décembre 2007 sur les exceptions préliminaires

Différend territorial et maritime (Nicaragua c. Colombie)

* Avocat au Barreau de Paris, Derains Gharavi & Lazareff. Diplômé de l'Université Paris X – Nanterre et de l'Université McGill. L'auteur peut être contacté à l'adresse suivante : <julien.fouret@gmail.com>.

** Lecturer in Law à l'Université de Keele (Royaume-Uni). L'auteur peut être contacté à l'adresse suivante : <m.prost@law.keele.ac.uk>.

II. Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI)

Sentence du 17 juillet 2006¹

Fireman's Fund Insurance Company c. Mexique, n° ARB(AF)/02/1

Décision sur la compétence du 17 octobre 2006²

Helnan International Hotels A/S c. Égypte, n° ARB/05/19

Décision sur l'annulation du 8 janvier 2007

Repsol YPF Ecuador S.A. c. Empresa Estatal Petroleos del Ecuador (Petroecuador), n° ARB/01/10

Ordonnances de procédure n° 5 du 2 février 2007 et n° 6 du 25 avril 2007

Biwater Gauff (Tanzania) Ltd. c. Tanzanie, n° ARB/05/22

Sentence du 6 février 2007

Siemens A.G. c. Argentine, n° ARB/02/08

Ordonnance en réponse à la demande d'*amicus curiae* du 12 février 2007

Suez, Sociedad General de Aguas de Barcelona, S.A. et Vivendi Universal, S.A. c. Argentine, n° ARB/03/19

Décision sur l'annulation du 21 mars 2007

MTD Equity Sdn. Bhd. & MTD Chile S.A. c. Chili, n° ARB/01/7

Décision sur la compétence et recommandations sur les mesures conservatoires, 21 mars 2007

Saipem S.p.A. c. Bangladesh, n° ARB/05/07

Décision sur la compétence du 11 avril 2007

Waguih Elie George Siag and Clorinda Vecchi c. Égypte, n° ARB/05/15

Sentence du 22 mai 2007

Enron Corporation and Ponderosa Assets, L.P. c. Argentine, n° ARB/01/3

¹ Cette sentence a été publiée dans le courant de l'année 2007.

² Cette sentence a été publiée dans le courant de l'année 2007.

Sentence du 28 mai 2007

Malaysian Historical Salvors, SDN, BHD c. Malaisie,
n° ARB/05/10

**Décision sur l'annulation du 5 juin 2007 et décision sur la
rectification de la décision d'annulation du 13 août 2007**

Soufraki c. Émirats Arabes Unis, n° ARB/02/7

Sentence du 19 juin 2007

Bayview Irrigation District c. Mexique, n° ARB(AF)/05/1

Décision sur la compétence du 6 juillet 2007

Kardassopoulos c. Géorgie, n° ARB/05/18

Sentence du 25 juillet 2007

LG&E c. Argentine, n° ARB/02/1

Sentence du 31 juillet 2007

M.C.I. Power Group L.C. et New Turbine, Inc. c. Équateur,
n° ARB/03/6

Sentence du 16 Août 2007

Fraport AG Frankfurt Airport Services Worldwide c. Philippines,
n° ARB/03/25

Décision sur les mesures provisoires du 17 août 2007

*Occidental Petroleum Corporation et Occidental Exploration and
Production Company c. Équateur*, n° ARB/06/11

Sentence (II) du 20 août 2007

*Compañía de Aguas del Aconquija S.A. et Vivendi Universal c.
Argentine*, n° ARB/97/3

Sentence du 21 août 2007

Sociedad Anónima Eduardo Vieira c. Chili, n° ARB/04/17

**Décision sur l'annulation du 5 septembre 2007 et décision sur la
rectification de la décision du Comité *ad hoc* du 30 novembre
2007**

Industria Nacional de Alimentos, S.A. et Indalsa Perú, S.A. c. Pérou,
n° ARB/03/4

Sentence du 11 septembre 2007

Parkerings-Compagniet AS c. Lituanie, n° ARB/05/8

Décision d'annulation du 25 septembre 2007

CMS Gas Transmission Company c. Argentine, n° ARB/01/8

Sentence du 28 septembre 2007

Sempra Energy International c. Argentine, n° ARB/02/16

Décision sur la proposition de récusation d'un membre du tribunal arbitral du 22 octobre 2007

Suez, Sociedad General de Aguas de Barcelona S.A. et Interagua Servicios Integrales del Agua S.A. c. Argentine, n° ARB/03/17; *Suez, Vivendi Universal S.A. et Sociedad General de Aguas de Barcelona S.A. c. Argentine*, n° ARB/03/19; et *AWG Group c. Argentine*, arbitrage CNUDCI

Décision sur les mesures conservatoires du 19 octobre 2007 et ordonnances intérimaires de protection du 24 octobre 2007

City Oriente Limited c. Équateur & Petroecuador, n° ARB/06/21

III. Organe de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)